

**Demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment principal sur les lots 5 095 886, 5 095 901 sis au 365, chemin Belvédère**



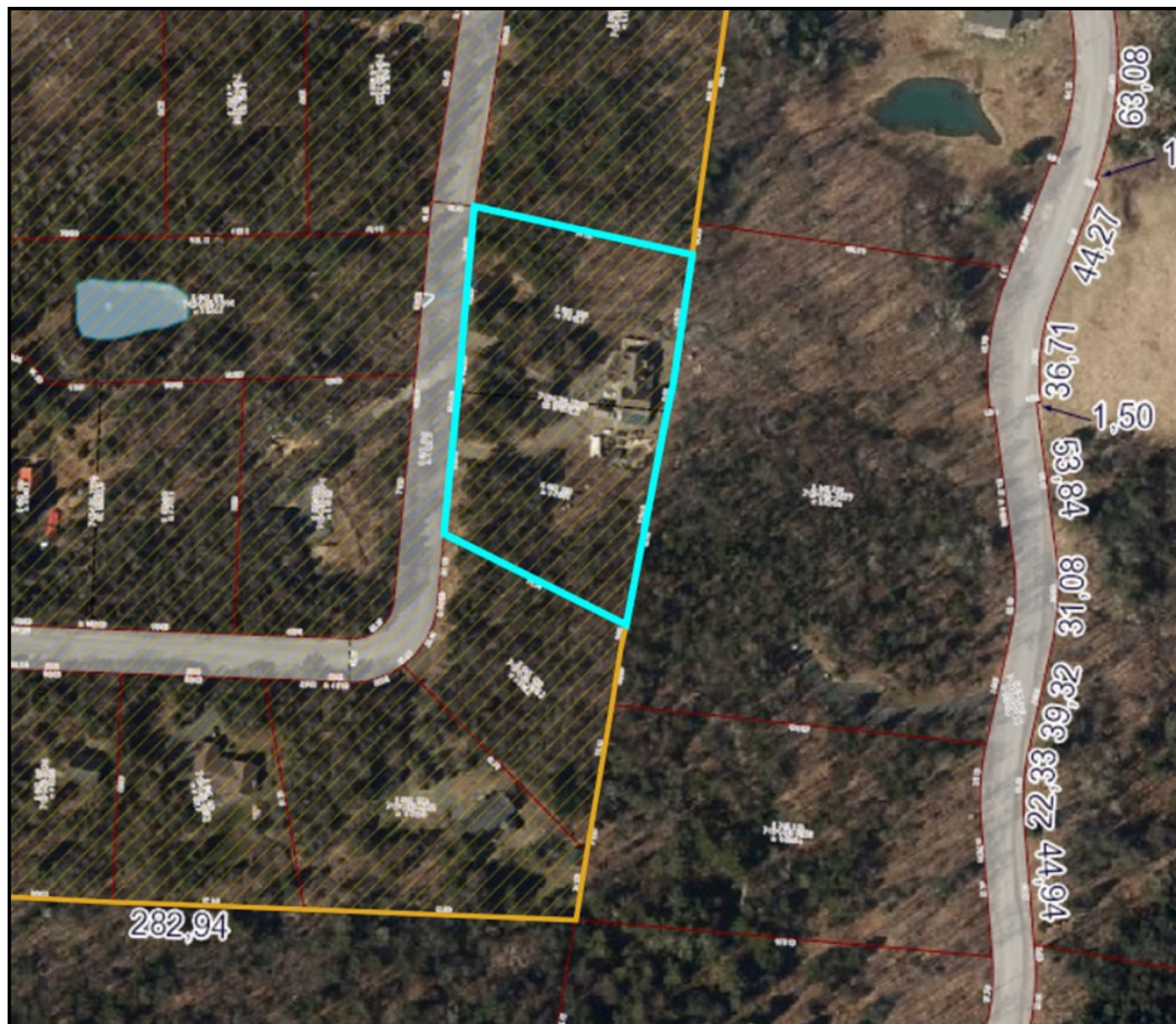
**Document accompagnant l'avis public de consultation.**

## Localisation:

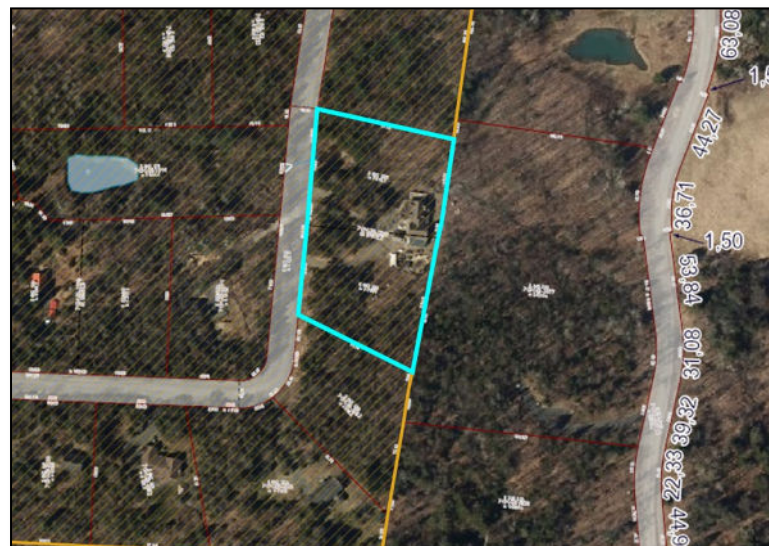
Zone: H-09

Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -







**CONSIDÉRANT QUE** les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- La refuser est de nature à causer un préjudice au requérant;
- L'accorder porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Travaux exécutés de bonne foi;
- Respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment principal sur les lots 5 095 886, 5 095 901 sis au 365, chemin Belvédère